

Violences faites aux femmes: la responsabilité des médias

MANIFESTE En Suisse en 2016, 532 femmes ont été violées et 736 ont subi des contraintes sexuelles. Ces chiffres sont révoltants. Pourtant, ils sont loin de représenter la réalité. Les statistiques policières sont dévalorisées, car les faits de violences sexistes sont gardés sous silence. Dénoncer une violence, c'est prendre le risque de devoir faire face à une justice brutale, peu ou pas sensibilisée à ces questions. C'est aussi prendre le risque de voir son histoire reprise et déformée dans les médias. Déformée, car les articles se retrouvent parfois empreints de mythes issus de la culture du viol. Les violences sont alors justifiées et les articles sont eux-mêmes vecteurs de cette culture. Mais plus encore, ils sont pour la victime une nouvelle violence. Nous demandons ainsi un meilleur traitement médiatique des violences sexistes respectant les points suivants.

Parler pour sensibiliser - Les médias ont une responsabilité dans la mise en lumière de l'aspect systémique des violences. Il est important de briser le tabou et de contribuer à sensibiliser le public afin de prévenir ces abus.

Éviter les articles sensationnalistes - Les violences sexistes sont des faits réels, symptômes d'une société patriarcale, qui relèvent de la justice. Ils ne sont pas une histoire à raconter pour susciter l'attention. Il est ainsi important de révéler les faits de manière objective, d'éviter les titres et manchettes racoleurs et les images à caractère violent.

Traiter les violences sexistes comme un fait de société - Les violences sexistes sont sociales et structurelles. Les statistiques, qu'elles soient suisses ou mondiales, montrent l'ampleur de ce phénomène. Il est ainsi important de le révéler en utilisant des statistiques, de solliciter les acteurs pouvant témoigner de cette réalité, mais aussi de parler des violences dans leur globalité et ne pas se focaliser

uniquement sur les violences les plus visibles.

Ne pas culpabiliser la victime - Les victimes de violences sexistes vivent souvent avec un sentiment de honte et de culpabilité. Aujourd'hui, les institutions policières, juridiques et les médias ont tendance à renforcer ce sentiment en mettant l'accent sur certains éléments du contexte et de la vie de la personne victime. «Comment étiez-vous habillée?», «Aviez-vous bu, pris de la drogue?». Il faut éviter ces questions inappropriées qui retournent la suspicion vers la victime et ont pour effet de la culpabiliser tout en minimisant le crime du véritable agresseur.

Utiliser un vocabulaire clair et précis - Dans le cas des violences sexistes, le vocabulaire de l'amour et de la séduction se mêle au vocabulaire des violences. Ces termes participent à banaliser les violences et les minimisent. Une violence sexiste, dont la définition se base sur l'absence de consentement, n'a rien en commun avec une relation amoureuse ou un rapport de séduction mutuellement consentis. Il faut ainsi utiliser un vocabulaire clair et précis en se basant sur les termes utilisés par les acteurs et actrices luttant contre les violences sexistes.

Enquêter et décrire l'escalade de la violence conjugale - Dans le cas de violence conjugale, c'est souvent les cas les plus violents d'homicides qui font la une, mais la violence débute avant. Il est important d'enquêter dans le respect de la vérité et de la sphère privée pour montrer l'escalade de la violence et ne pas uniquement mentionner un fait ponctuel.

Révéler la diversité des agresseurs - Les violences sexistes ne sont pas le fait d'hommes malades, débordés par leurs émotions. Elles sont le fait d'hommes ordinaires, de maris, de frères ou d'amis. Ils vivent et prennent part à un système, dont les violences ancrent leur domination et ne correspondent en rien à la démonstration d'une folie ou d'une pulsion. Il faut

ainsi dresser le portrait réel de l'agresseur, ne pas accentuer ses émotions ou ses tares et signaler le pouvoir en jeu.

Dévoiler les mécanismes du harcèlement sexuel - Le harcèlement sexuel se définit comme un acte inopportun à caractère sexuel ou sexiste, qui peut être soit répété, soit ponctuel. Cependant, pour montrer la réalité du harcèlement sexuel, il ne faut pas s'arrêter aux actes. L'ambigüité au sein de l'entreprise joue un rôle essentiel. Plus encore, le harceleur prépare son action en mettant en place un processus calculé de domination qui accule la victime. Il faut ainsi révéler la responsabilité de l'entreprise et décrire les processus dans leur ensemble.

Respecter la sphère privée de la victime - Nul ne doit divulguer des faits relevant de l'intimité de la victime sans son consentement, y compris de la part de témoins. Ce droit revêt également l'importance pour la victime de se définir comme elle l'entend et que son choix soit respecté par les médias.

Bannir les stéréotypes de genre - Les stéréotypes imprègnent nos représentations, favorisent les préjugés infondés et participent à discriminer et à diffuser la culture du viol, selon une hiérarchisation entre femme et homme. Il est ainsi judicieux d'avoir un regard global et de bannir les stéréotypes genrés. ■

Le manifeste de DédécadE est soutenu par 120 personnalités, dont:

- Manon Schick, directrice d'Amnesty Suisse
- Yann Marguet, humoriste
- L'Association Viol-Secours
- Laurence Froidevaux, journaliste à la RTS
- Leonore Porchet, députée au Grand Conseil vaudois
- Mathias Reynard, conseiller national
- Liliane Maury Pasquier, conseillère aux Etats et présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- Michel Graf, directeur de Profa
- Noémie Schmidt, comédienne

Pesticides: Berne doit jouer la transparence

OPINION Pour documenter l'impact des pesticides sur l'environnement, la communauté scientifique demande des informations fiables quant à leur utilisation sur un territoire donné. Consciente de cette responsabilité, l'Union européenne (UE) a adopté une directive allant dans ce sens dans son programme intitulé «Environnement 2010, notre futur, notre choix». Elle souligne qu'il n'a jamais été aussi important de pouvoir compter sur des données précises et adéquates sur les usages des produits phytosanitaires (PPH) pour être en mesure d'estimer le risque qu'ils représentent pour la santé humaine et pour l'environnement ainsi que pour évaluer les progrès faits dans les plans de réduction de l'usage de ces produits à l'échelle du continent.

En suivant ce mouvement à la lettre, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a récemment publié une liste des pesticides les plus utilisés en Suisse. Selon l'OFAG, les informations ont pour objectif «de suivre l'évolution de leur utilisation depuis 2008». Malheureusement, ces données sont incomplètes et inutilisables, en particulier parce que les quantités utilisées sont présentées sous forme semi-quantitative (par

sur trois de ces substances (l'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame) s'était effectivement traduit par une réduction de leur utilisation.

Le résultat est très décevant: seules les données sur le thiaméthoxame permettent d'observer une

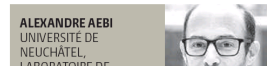
Non seulement la qualité des données fournies est mauvaise, mais, de plus, la façon dont elles sont présentées est pour le moins inquiétante

diminution de son usage, mais il n'est pas possible de déterminer son ordre de grandeur. Rien de concluant ne peut être tiré des chiffres fournis pour les autres néonicotinoïdes. Force est de constater que les chiffres de l'OFAG ne permettent pas de suivre précisément l'évolution de l'usage des pesticides pour évaluer leur impact.

Non seulement la qualité des données

rigène probable) et de kaolin (du talc utilisé contre la drosophile suzukii) utilisées sont comparées bien que leur toxicité varie énormément. Il est affligeant de constater que le paradigme «c'est la dose qui fait le poison» semble encore être de mise.

La biodiversité ne cesse de s'éroder et les quelque 2200 tonnes de PPH utilisées en Suisse contribuent à cette érosion. Plus de transparence est donc nécessaire. Des données complètes sont indispensables pour analyser précisément les risques encourus par notre biodiversité et pour notre santé. Nous demandons donc à l'OFAG de publier les informations détaillées sur l'usage des pesticides en Suisse et nous pensons qu'il est du devoir de nos autorités d'exiger des informations précises sur les quantités écoulées en Suisse auprès des firmes qui les commercialisent, conformément à l'article 62 de l'ordonnance fédérale sur les PPH. ■



Le parti risqué de l'or blanc

SERGE ANSERMET, VEVEY (ANCIEN RESPONSABLE DU WWVF IAD)

Votre éditto du 17 novembre dernier se fait l'écho du réchauffement climatique, particulièrement marqué en montagne. Depuis 1960 l'isotherme du zéro degré, garantissant un enneigement naturel, est remonté: de 300 mètres et continue de grimper. Conséquences: plus de précipitations sous forme de pluie au lieu de neige en novembre et mi-décembre et entre mars et avril. Donc raccourcissement de la période enneigée naturellement.

Les stations de ski doivent affronter encore un autre problème: la capacité d'hébergement, élément déterminant sur le chiffre d'affaires des remontées mécaniques. Dans certaines régions touristiques suisses la part des lits froids dépasse le 50% et l'offre hôtelière reste marginale (autour de 10% en Valais mais 70% en Autriche). Ces lits ne sont occupés en moyenne que 30 à 40 jours par année. Une fois ceux-ci mis sur le marché, ce taux grimpe entre 150 et 200 jours par an. En hiver, ils génèrent 4 fois plus de journées de ski qu'un lit froid. Voilà des éléments, liés notamment à l'aménagement du territoire, qui devraient faire réfléchir et sur lesquels les autorités locales ont un certain pouvoir d'intervention. On ne s'achemine pourtant pas vers une remise en cause de la fuite en avant dans le domaine du ski. Ainsi, en Valais des sommes colossales vont être investies. Après les récents équipements du côté de Zermatt, d'autres millions sont prévus pour une liaison entre Fiesch et Bellwald, entre les 4 Vallées, entre Les Haudères et Arolla, à Evolène, aux Portes du Soleil et même... au Grand-Saint-Bernard! Des investissements périlleux à l'heure où le ski a perdu son importance comme sport populaire et ne se pratique, au prix fort, que dans quelques rares domaines touristiques («resorts») de haute altitude. ■



VOUS ET NOUS

SUR LES BLOGS

La reprise de PME

«Qui n'a pas entendu dans son jeune entourage «j'en ai marre de mon boulot, je rêve de monter ma boîte»? Ou bien «moi, après l'uni, je crée ma start-up»? Les jeunes générations s'enthousiasment pour l'entrepreneuriat et voient souvent la création de start-up comme un débouché tentant après leurs études ou quelques années de vie professionnelle», écrit sur son blog Caroline Menard. A lire sur le site du «Temps» à l'adresse <https://blogs.lemets.ch>

Effets-frontière dans l'Arc jurassien

JACQUES-ANDRÉ TSCHOUMY, NEUCHÂTEL, FORUM TRANSFRONTALIER (ARC JURASSIEN FRANCO-SUISSE)

Jusqu'il y a peu, les régions frontalières vivaient en équilibre. La Suisse offrait des emplois, la Franche-Comté offrait une main-d'œuvre. Ce système «donnant-donnant» de codéveloppement ne faisait que des gagnants. Or, des études universitaires récentes à Neuchâtel et Besançon ont démontré que tous n'étaient pas gagnants. Les collectivités publiques, villes et cantons, se sont retrouvées subitement perdantes. Pourquoi? Avant la crise horlogère, les collectivités locales profitaient pleinement des effets-frontière, car le capital restait en territoire et les retombées étaient immédiates. Villes et cantons investissaient dans des équipements routiers, culturels et sociaux. Or aujourd'hui, la consommation suisse en France dévitalise les services en Suisse et le foncier en est affecté. L'économie transfrontalière d'aujourd'hui échappe aux territoires de production. Villes et cantons sont les perdants. Des outils nouveaux sont à inventer, circuits courts, Fablab, espaces de coworking et autres outils de collaboration conçus dans une perspective d'intérêt commun. Des revenus sont à capter, des emplois sont à créer. Une logique transfrontalière nouvelle est à créer pour cette économie résidentielle nouvelle. Tel est l'effort du Forum transfrontalier Arc jurassien et de la Communauté de travail jurassienne (CTJ), qui vient de tenir deux colloques sur le sujet. L'économie transfrontalière est impactée par la mondialisation de la production. Des mesures innovantes sont à prendre. Un large laboratoire s'ouvre, qui ne laisse pas perdantes les collectivités locales de production. ■

PUBLICITE



exemple < 1 tonne, entre 10 et 30 tonnes), ce qui manque de précision. C'est ce que nous avons découvert en analysant les données fournies sur les néonicotinoïdes, ces pesticides neurotoxiques impliqués dans la disparition des abeilles et d'autres insectes pollinisateurs. Nous voulions savoir si le moratoire adopté en 2013 en Suisse

fournies est mauvaise, mais, de plus, la façon dont elles sont présentées est pour le moins inquiétante. Le communiqué de presse présentant ces données discute l'évolution du tonnage de certaines molécules au cours du temps, sans aucune considération sur leur toxicité relative. A titre d'exemple, les quantités de glyphosate (un cancé-

